

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 mars 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, madame la conseillère, Diane Gervais, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

Absente : madame la conseillère, Josée Baril

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-03-46 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté : **7.1** Demande de subvention au ministère de la Famille, des Aînés et de la condition Féminine pour l'élaboration d'une nouvelle politique familiale.

ADOPTÉE

2006-03-47 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2006

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 14 février 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 février 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

2006-03-48 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2006 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2006, au montant de **208,064.37 \$**.

ADOPTÉE

2006-03-49 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2006 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2006, au montant de **366,866.62 \$**.

ADOPTÉE

2006-03-50 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SCOUTS DE L'ÎLE-PERROT

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu d'accorder aux Scouts de l'Île-Perrot une aide financière de **400 \$** pour défrayer en partie des inscriptions pour l'année 2005-2006; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499.

ADOPTÉE

2006-03-51 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFS NO 445

Monsieur le conseiller, Richard Filion, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de tarifs no 445. Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certains tarifs et d'établir les tarifs exigibles pour le ramassage des branches.

2006-03-52 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-2 (VIEUX-MOULIN)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-2;

Considérant qu'en vertu de la réglementation pour les terrains partiellement desservis, la profondeur du lot actuel est nettement insuffisante (40,93 mètres au lieu de 75 mètres);

Considérant que même si le terrain était considéré comme desservi, la profondeur serait toujours insuffisante (40,93 mètres au lieu de 45 mètres);

Considérant que la présente dérogation est jugée majeure;

Considérant que le fait d'accorder cette dérogation pourrait causer un précédent néfaste;

Considérant qu'il est du devoir de la Ville de préserver les espaces riverains non constructible en vertu de la réglementation en vigueur;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être refusée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2006-03-52 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure no 2006-2, concernant l'immeuble connu comme étant le lot 3 353 857 (situé près de l'intersection chemin du Vieux-Moulin et la rue Alfred-Desrochers), à l'effet de régulariser les dimensions du terrain à bâtir partiellement desservi, avec une profondeur moyenne de 40,93 mètres au lieu des 75 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-03-53 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-3 (18, RUE STOCKER)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-3;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-3, concernant l'immeuble situé au 18, rue Stocker (lot : 2 068 904), à l'effet de régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale de 1,94 mètre au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

2006-03-54 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-4 (2894 BOUL. PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-4;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-4, concernant l'immeuble situé au 2894 boulevard Perrot (lot : 2 068 368), à l'effet de permettre l'agrandissement de la galerie arrière existante à l'intérieur de la bande riveraine avec une marge arrière de 4,7 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

ADOPTÉE

2006-03-55 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-5 (2150 BOUL. PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-5;

Considérant que le terrain est suffisamment profond pour construire la résidence avec une marge avant conforme;

Considérant que la marge avant demandée et la faible emprise du boulevard aurait pour effet d'avoir la maison très près de la rue;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation sur la marge avant pourrait causer un précédent néfaste;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être:

- 1) **Refusée** quant à la demande de permettre la construction d'une résidence avec une marge avant de 5,34 mètres au lieu des 8 mètres prescrits par la réglementation;
- 2) **Acceptée** quant à la demande de permettre une terrasse avec une marge latérale de 1,77 mètre au lieu de 2 mètres.

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la demande de dérogation mineure no 2006-5, concernant l'immeuble situé au 2150 boulevard Perrot (lot : 3 236 805) soit :

- 1) **Refusée** quant à la demande de permettre la construction d'une résidence avec une marge avant de 5,34 mètres au lieu des 8 mètres prescrits par la réglementation;
- 2) **Acceptée** quant à la demande de permettre une terrasse avec une marge latérale de 1,77 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE

2006-03-56 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2006-6 (62, RUE SIMONE-DE-BEAUVOIR)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2006-6;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

2006-03-56 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure no 2006-6, concernant l'immeuble situé au 62, rue Simone-de-Beauvoir (lot : 3 374 486), à l'effet de permettre la construction d'une résidence avec un toit mansarde comptant une section plate contrairement à la réglementation exigeant un minimum de 19 degrés de pente.

ADOPTÉE

2006-03-57 BALAYAGE ET NETTOYAGE DE CHAUSSÉES POUR LA SAISON ESTIVALE 2006 (APPEL D'OFFRES GT2006-01) – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de balayage et de nettoyage de chaussées pour la saison estivale 2006;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat de balayage et nettoyage de chaussées pour la saison estivale 2006 à **Balai Le Permanent inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **12,920 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT2006-01; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-03-521. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-03-58 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE (APPEL D'OFFRES GT2006-02) – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de marquage de la chaussée pour la saison estivale 2006;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour le marquage de la chaussée pour la saison estivale 2006 à **Les Signalisations R.C. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **10,062 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT2006-02; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-320-02-521. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2006-03-59 PLAN DE CORRECTION CADASTRAL DES LOTS 2 421 668 (PTIE BOUL. PERROT), 3 559 757 ET 3 559 758 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le plan numéro T15351-3, minute 35866, préparé par Roger Trudeau, arpenteur, en vue de corriger les lots numéros 2 421 668 (Ptie boul. Perrot), 3 559 757 et 3 559 758 et ainsi récupérer pour la Ville la portion de rue située sur le boulevard Perrot qui avait été perdue lors de la rénovation cadastrale.

ADOPTÉE

2006-03-60 **DEMANDE AU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DU QUÉBEC
POUR AUTORISER LA VILLE À SIGNER UNE ENTENTE DE
LOCATION D'UN TERRAIN DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE**

Considérant que la Ville souhaite conclure une entente avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada pour la location d'un terrain de l'hôpital Sainte-Anne, au profit de l'Association de soccer mineur de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret afin d'exclure de l'application de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif l'entente envisagée entre la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour la location d'un terrain de l'hôpital Sainte-Anne, au profit de l'Association de soccer mineur de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour la saison estivale 2006 seulement;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2006-03-61 **REQUÊTE EN DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION ILLÉGALE SUR
LE LOT 2 070 138 DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE ET MANDAT À
DUNTON RAINVILLE**

Considérant que madame Louise Lesiège est propriétaire des lots numéros 2 070 113 et 2 070 138;

Considérant que madame Louise Lesiège a demandé et obtenu, le 10 juin 2002, à l'égard de l'immeuble situé au 15, 68^e avenue (lot 2 070 113), un permis de démolition du chalet et du garage détaché, ainsi qu'un permis de construction d'une nouvelle maison avec un garage attaché, conditionnel à la démolition du garage détaché;

Considérant qu'au lieu de démolir le garage détaché, madame Lesiège a déménagé, ou fait déménager, le garage du lot 2 070 113 vers le lot 2 070 138, sur lequel il y avait déjà un garage;

Considérant qu'un (1) seul garage par terrain est autorisé en vertu du Règlement de zonage no 245;

Considérant que madame Louise Lesiège refuse ou néglige de se conformer à la réglementation municipale, malgré de nombreux avis en ce sens.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de mandater les avocats **Dunton Rainville** à tenter, pour et au nom de la Ville, les procédures judiciaires appropriées devant la Cour supérieure contre madame Louise Lesiège, propriétaire de l'immeuble ci-après décrit, aux fins de demander la démolition du garage déménagé illégalement sur cet immeuble et de faire cesser les contraventions à la loi et aux règlements d'urbanisme de la Ville.

2006-03-61 ... suite

Description de l'immeuble

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 070 138 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

D'autoriser une dépense maximale de **5,000 \$** plus taxes; puisé à même le poste budgétaire 1-02-140-00-419, pour les honoraires et les déboursés à encourir.

ADOPTÉE

2006-03-62 POLITIQUE DE COLLECTE DES BRANCHES

Considérant que la Ville offre à ses citoyens divers services, dont le ramassage des branches;

Considérant que le ramassage des branches est un service d'appoint, mais que depuis les dernières années, ce service requiert de plus en plus de ressources de la Ville et que certains abus ont été constatés;

Considérant qu'il y a lieu d'établir des règles justes et équitables, tout en tenant compte des ressources de la Ville, de façon à ce que le plus de citoyens puissent profiter du service de ramassage des branches.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que le Conseil adopte la Politique de collecte des branches, préparée par le département de la Gestion du territoire et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2006-03-63 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP, SECTION LOCALE 3530 – TEMPS ACCUMULÉ EN DEHORS DE L'HORAIRE RÉGULIER DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'entériner la signature de la directrice de la Bibliothèque Marie-Uguay, pour et au nom de la Ville, avec le SCFP, section locale 3530, de la lettre d'entente concernant l'accumulation du temps travaillé en dehors de l'horaire régulier pour les préposés à la bibliothèque.

ADOPTÉE

2006-03-64 PROJET DE SENTIER MULTIFONCTIONNEL LE LONG DU BOULEVARD ST-JOSEPH – DEMANDE À LA RÉGIE DE L'EAU

Considérant que la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot doit acquérir des servitudes pour le projet d'installation d'une conduite d'aqueduc le long du boulevard St-Joseph, vers le puits sud;

Considérant que la Ville a un projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel, entre le Carrefour Notre-Dame et la Ferme Quinn, longeant en partie le boulevard St-Joseph.

2006-03-64 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande à la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot de prévoir, lors des négociations des servitudes, pour le projet d'installation d'une conduite d'aqueduc, l'espace nécessaire pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel et tous les droits de passage nécessaires à l'usage d'un tel sentier.

ADOPTÉE

2006-03-65

PROJET DOMICILIAIRE DE LA RUE MARIE-MARTHE-DAOUST – ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec la compagnie 2956-3731 Québec inc., l'entente à intervenir sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le projet de développement domiciliaire (Phase 2) dans le secteur de la rue Marie-Marthe-Daoust : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2006-03-66

CONTRAT DE SERVICES - RÉVISION ET MISE À JOUR DU SITE WEB

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder à Benoit Gosselin (**G-NIÛS Communication**) un contrat de services pour la révision et la mise à niveau, l'hébergement et la mise à jour du site Web de la Ville, au coût de **12,396 \$**, plus taxes, selon les répartitions et conditions suivantes :

- 1) pour la révision et la mise à niveau, incluant la traduction anglaise, au coût de 8,796 \$, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre;
- 2) pour l'hébergement et la mise à jour (forfait de 10 heures par mois de modifications), au coût mensuel de 99 \$, plus taxes; le tout puisé dans le poste budgétaire 1-02-110-00-410.

Le contrat de services est d'une durée de 3 ans.

ADOPTÉE

2006-03-67

MTQ (DOSSIER 01741 – 71065) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (20,000 \$ DE 70,000 \$)

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, ci-dessous mentionnés, pour un montant subventionné de 20,000 \$ (2^e portion d'une subvention de 70 000 \$, répartie comme suit : 40,000 \$ pour 2004-2005 (déjà reçue), 20,000 \$ pour 2005-2006 et 10,000 \$ pour 2006-2007), conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

- Boulevard Caza, des numéros civiques 48 à 66 (section entre la rue Daoust et le boulevard Don-Quichotte).

ADOPTÉE

2006-03-68 **MTQ (DOSSIER 6.3.7 – 71065) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (20,000 \$ DE 45,000 \$)**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, ci-dessous mentionnés, pour un montant subventionné de 20,000 \$ (3^e portion d'une subvention de 45,000 \$, répartie comme suit : 5,000 \$ pour 2003-2004 (déjà reçue), 20,000 \$ pour 2004-2005 (déjà reçue) et 20,000 \$ pour 2005-2006), conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

- Boulevard Caza, des numéros civiques 72 à 84 (section entre la rue Daoust et le boulevard Perrot).

ADOPTÉE

2006-03-69 **UMQ – DÉLÉGATION AU CONGRÈS ANNUEL 2006**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que M. Serge Roy, maire, et mesdames Diane Gervais et Josée Baril, conseillères, soient délégués pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, les 27, 28 et 29 avril 2006, à Québec. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2006-03-70 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR AMÉNAGER UNE PARTIE DU STATIONNEMENT DU TERRAIN DE SOCCER DANS UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU BOUL. DON-QUICHOTTE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente au ministère des Transports du Québec une demande de construction d'une partie du stationnement du terrain de soccer (lot 2 067 485) dans une partie de l'emprise du boulevard Don-Quichotte (lot 2 071 138). Le directeur général est autorisé à signer la demande.

ADOPTÉE

2006-03-71 **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR L'ÉLABORATION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine pour l'élaboration d'une nouvelle politique familiale. La directrice des Services communautaires est désignée personne responsable du projet pour la Ville et est autorisée à signer la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES

- Rapport de la Gestion du territoire.

2006-03-72 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à 20h33.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

